

DEROULEMENT DE LA PHASE FINALE Final Four et Barrages

1 MODALITES PARTICULIERES POUR LE FINAL FOUR

- 1.1 Lors de la 7^{ème} journée nommée « phases finales », les équipes qualifiées de chacune des poules du Top 12 Régional (**TDR**) disputeront le « Final Four » (cf.2.1.3 du règlement des ICR).

Ce « Final Four » est constitué :

- de 2 demi-finales croisées (l'équipe qualifiée première d'une poule rencontre l'équipe qualifiée 2^{ème} de l'autre poule)
 - d'une rencontre pour la troisième place
 - d'une rencontre finale décernant le titre de « Champion d'Ile-de-France Interclubs »,
- 1.2 Pour les ½ finales et finales, les rencontres sont réputées terminées dès que l'une des équipes a remporté 5 matchs. Tous les matchs restants à jouer lors de la victoire d'une équipe pouvant être annulés par le Juge-Arbitre et considérés comme non joués lors de la déclaration des résultats finaux.
- 1.3 En cas d'égalité à 4-4, il sera disputé un Double Mixte en Or, chaque capitaine désignant un joueur et une joueuse de son choix répondant aux exigences de participation et ayant déjà joué au moins un match de la rencontre.

L'équipe remportant ce match sera déclarée vainqueur.

A noter qu'à l'issue de ces rencontres, aucune sanction administrative (pénalité) ne pourra être prise (hors joueurs non en règle). Juge-arbitre et capitaines doivent donc veiller au bon déroulement des rencontres dans le strict respect de la réglementation en vigueur.

2 MODALITES PARTICULIERES POUR LES BARRAGES TDR-HR

- 2.1 La 4^{ème} équipe de chaque poule du **TDR** ainsi que la 2^{ème} équipe de chaque poule de **HR** jouent les barrages **TDR / HR** (soit 6 équipes).
- 2.2 Les barrages **TDR / HR** sont organisés sous forme de 2 poules de 3.

La composition des poules des barrages de **TDR/HR** :

- Poule A : (A) 4^{ème} de TDR(A) / (B) 2^{ème} de HR(A) / (C) 2^{ème} de HR(C)
- Poule B : (A) 4^{ème} de TDR(B) / (B) 2^{ème} de HR(B) / (C) 2^{ème} de HR(D)

L'ordre des matchs dans chaque poule est le suivant :

- B/C
 - A contre perdant B/C
 - A contre gagnant B/C
- 2.3 Le classement en poule se fera par : rencontres gagnées, matchs gagnés, sets gagnés et points.

Le classement général des barrages **TDR – HR** est établi par comparaison des points au général, puis à la différence des matchs gagnés/perdus, des sets gagnés/perdus des points gagnés/perdus obtenus pour une même place dans le classement final des poules.

3 MODALITES PARTICULIERES POUR LES BARRAGES HR-PR

3.1 La 4^{ème} équipe de chaque poule de **HR** ainsi que la 2^{ème} équipe de chaque poule de **PR** jouent les barrages **HR/PR** (soit 12 équipes).

3.2 Les barrages **HR/PR** sont organisés sous forme de 4 poules de 3.

La composition des poules des barrages de **HR/PR** :

- Poule A : (A) 4ème de HR(A) / (B) 2ème de PR(A) / (C) 2ème de PR(H)
- Poule B : (A) 4ème de HR(B) / (B) 2ème de PR(C) / (C) 2ème de PR(F)
- Poule C : (A) 4ème de HR(C) / (B) 2ème de PR(E) / (C) 2ème de PR(D)
- Poule D : (A) 4ème de HR(D) / (B) 2ème de PR(G) / (C) 2ème de PR(B)

L'ordre des matchs dans chaque poule est le suivant :

- B/C
- A contre perdant B/C
- A contre gagnant B/C

3.3 Le classement général après les poules est établi de la façon suivante :

- de la 1^{ère} à la 4^{ème} place : les 4 équipes ayant terminé 1^{ère} de leur poule, classées en fonction des points obtenus dans les matchs de poule
- de la 5^{ème} à la 8^{ème} place : les 4 équipes ayant terminé 2^{ème} de leur poule, classées en fonction des points obtenus dans les matchs de poule
- de la 9^{ème} à la 12^{ème} place : les 4 équipes ayant terminé 3^{ème} de leur poule, classées en fonction des points obtenus dans les matchs de poule

4 MODALITES PARTICULIERES POUR LES BARRAGES PR/PR et D1/D1

4.1 La 5^{ème} équipe de chaque poule de **PR** jouera les barrages de maintien en **PR**, soit 8 équipes réparties en 2 poules de 4. La composition de ses poules sera déterminée par un tirage au sort lors de confection des poules de la saison régulière. Les 2 premières équipes de chaque poule seront maintenues en **PR**. Les 3^{èmes} et 4^{èmes} de chacune des poules descendront en championnat départemental.

4.2 Les barrages D1/D1 seront organisés sous forme de rencontres A/R. Ils concernent les équipes arrivées 2^{ème} de la 1^{ère} division des championnats départementaux. Ces confrontations seront déterminées par un tirage au sort lors de la confection des poules de la saison régulière. La 1^{ère} équipe étant celle qui reçoit le match aller et la 2^{ème} le match retour. Le format des rencontres sera celui du championnat régional avec 8 matchs. Ces rencontres doivent avoir lieu au plus tard l'avant dernière semaine du mois d'avril afin que l'ensemble des résultats du championnat régional ainsi qu'une projection de la saison suivante soient disponibles pour la préparation de la saison n+1. Elles seront organisées par la **CSR**.

- Le vainqueur de chacune confrontation est l'équipe qui aura remporté les 2 rencontres, ou à défaut celle qui aura dans l'ordre la meilleure différence du nombre de matchs gagnés, du nombre de sets gagnés ou du nombre de points gagnés lors des 2 rencontres.
- Les 4 équipes, vainqueurs des confrontations seront promues en **PR** la saison suivante.
- Un classement général sera établi après les barrages afin de prévenir des éventuelles descentes des équipes de N3. En cas de descente, le nombre d'équipes (de D1) promues en **PR** sera impacté par le nombre d'équipes issues de la N3.